

« escrocs électroniques »

A l'aide d'un système sophistiqué, trois hommes ont écumé 32 casinos dont celui de Beaulieu. En quatre mois ils ont amassé la coquette somme de 105 000 €

Trois ans de prison dont deux avec sursis pour deux prévenus, deux ans dont un avec sursis pour le troisième : c'est l'épilogue du dossier d'escroquerie jugé, avant-hier, devant le tribunal correctionnel de Nice.

Une affaire tirée tout droit d'un scénario hollywoodien. Imaginez plutôt : trois hommes passionnés de casino et d'informatique, mettent au point un ingénieux système électronique. A l'aide de micros, d'oreillettes et de caméras miniatures, ils écumant et dépouillent, en quatre mois, pas moins de 32 casinos dont celui de Beaulieu-sur-Mer, empochant la somme de 105 000 € !

La technique est digne d'un film de Steven Spielberg : Herman Maynard et Nicu Santuzi s'attablent à une partie de « Stud poker », oreillettes branchées. Ils placent alors leurs avant-bras sur le rebord de la table, les manches équi-

pées de micro-caméras. Ces dernières permettaient de voir la « main » de la banque... et d'agir en conséquence.

A l'extérieur, dans un véhicule, Alfred Assaf, le complice, reçoit sur son ordinateur les images des caméras et dicte à ses compères la conduite à adopter sur le tapis de jeu. Un déploiement d'ingéniosité qui a rendu « *relativement admiratif* » le substitut du procureur, M. Caracotch.

L'avocat de la défense, partant du principe que « *les casinos sont des machines à brasser de l'argent où il est presque impossible* », estime que ses clients sont « *presque en cas de légitime défense ! On pourrait faire le procès de la victime !* »

Le président du TGI, Patrick Véron, a préféré faire celui des prévenus. Cette belle escapade se terminera donc entre quatre murs.